

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien aux mobilités douces et co-financement des aménagements cyclables en agglomération

La mobilité douce, c'est-à-dire à pied ou à vélo, renferme un potentiel considérable de développement dans le canton de Vaud. Pour la favoriser et la renforcer, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil une modification légale permettant de soutenir des mesures infrastructurelles pour les réseaux cyclables en agglomération, ainsi que des actions de promotion de l'utilisation du vélo et de la marche à pied. Simultanément, un premier crédit-cadre de 13.3 millions est demandé pour cofinancer une série d'aménagements cyclables issus des projets d'agglomération de première génération.

Complémentaires des transports publics et des moyens de transports individuels motorisés (voitures ou deux-roues), les modes doux de mobilité que sont le vélo et la marche à pied permettent des déplacements écologiques et économiques, avec un impact positif sur la santé. En milieu urbain, le vélo peut même se révéler le mode le plus flexible et le plus rapide. Pour augmenter la part des mobilités douces dans le total des déplacements, encore très faible dans le canton de Vaud, il s'agit donc de réaliser, en particulier pour les deux-roues, des aménagements qui permettent une circulation plus aisée, plus sûre et plus fluide. Avec 80% des emplois et 70% des habitants, les agglomérations offrent un terrain propice pour réaliser de telles améliorations infrastructurelles. Par ailleurs, ces modes de transport doivent faire l'objet d'une promotion systématique, tant auprès du grand public que des responsables techniques de projets routiers ou urbains.

Le Conseil d'Etat propose donc au Grand Conseil de modifier la loi sur les transports publics, qui devient loi sur la mobilité et les transports publics. Ce changement vise à créer la base légale pour un cofinancement cantonal des mesures en faveur des vélos dans les agglomérations, ainsi que pour des actions d'encouragement aux mobilités douces.

Les projets d'aménagements cyclables seront subventionnés par le canton à un taux de 15% ou 20% selon le type d'objet concerné. L'octroi d'un tel soutien dépend de la validation, par la Confédération, des mesures proposées dans le cadre des projets d'agglomération. Le premier crédit-cadre de 13.3 millions qui accompagne la révision

légale permettra de soutenir les aménagements qui sont actuellement prêts à être réalisés. Ceux-ci ont été conçus dans le cadre des trois projets d'agglomération vaudois déposés en 2007, et bénéficient déjà de moyens fédéraux. Les nouvelles mesures comprises dans les cinq projets d'agglomération que compte actuellement le canton de Vaud (deux nouveaux projets et trois projets de deuxième génération) feront l'objet d'un soutien selon les mêmes règles une fois rendue l'évaluation fédérale définitive.

Afin d'illustrer concrètement les projets concernés par ce cofinancement cantonal, c'est à Yverdon-les-Bains qu'ont été exposés aujourd'hui la révision légale et le projet de décret. Daniel von Siebenthal, syndic d'Yverdon-les-Bains, et Christian Pellaux, conseiller municipal de la commune de Pomy en charge de la police des constructions et de l'urbanisme, ont ainsi présenté les mesures du projet aggroY. Ils ont notamment souligné l'importance de la mise en réseau intercommunale des dispositifs, en vue de former un réel réseau cyclable d'agglomération, reliant les centres entre eux et aux pôles de transport public. Quelques exemples de mesures prévues dans l'agglomération Lausanne-Morges ainsi que dans la région de Nyon (projet d'agglomération franco-valdo-genevois) ont également été présentées.

En même temps qu'il appuie la réalisation d'équipements pour favoriser la pratique du vélo dans les agglomérations, le canton agit également sur le réseau routier cantonal, où lors de chaque rénovation l'opportunité d'aménagements pour cyclistes ou piétons est étudiée. En encourageant l'utilisation combinée des modes de transport à travers un développement important des infrastructures, l'Etat souhaite donc répondre aux besoins croissants de mobilité tout en améliorant la qualité de vie des Vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mai 2013

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 Daniel von Siebenthal, syndic d'Yverdon-les-Bains, 079 691 38 75 Christian Pellaux, conseiller municipal de la commune de Pomy, 079 623 16 53

[Présentation - mobilité douce 16 05 2013](#)

[Présentation - mobilité douce AggroY 16 05 2013](#)

[EMPD modif loi transports publics](#)